

Le mot du président

Chers amis,

Notre Assemblée Générale aura lieu cette année le samedi 10 Mars 2018 à la Salle des fêtes Beauséjour de Saint MICHEL Chef ~~Chef~~.

2018 sera l'année de la nouvelle réglementation de la pêche à pied des coquillages applicable en Loire Atlantique et Vendée.

Issue à l'origine de la volonté des différentes associations de pêche plaisance des 2 départements en 2012, les discussions n'auront finalement eues lieu qu'en juin 2014 avec l'administration maritime. Le projet avait alors fait l'unanimité, tant sur les outils que les quantités. Mais l'arrêté mis en consultation du public en avril 2017 sera d'une autre version, l'administration n'aura pas jugé bon de nous le présenter.

Malgré nos observations basées sur les discussions de 2014, l'arrêté sera publié fin juin dernier, à la veille de la saison touristique avec plus de 21 000 guides des bonnes pratiques déjà édités avec l'ancienne réglementation, et financés par le Conseil Général, Pornic Agglo, la commune de Piriac et le Comptoir de la Mer et diffusés dans les offices de tourisme et professionnels du tourisme !

Le manque d'information de la part de l'administration nous a imposé de publier plusieurs articles de presse rectificatifs à ce sujet ainsi que l'organisation d'une réunion d'information en novembre.

Pour ceux d'entre vous qui souhaitent en connaître d'avantage sur ces nouvelles règles, je vous invite à consulter le site internet de notre association <http://www.appcj.fr>

Comme en 2016, la fin de l'année 2017, a fait l'objet d'une vive contestation de la décision du Conseil des ministres européens concernant la pêche du bar. Devant la diminution constatée de cette espèce, notre Fédération Nationale défend depuis des années des mesures acceptables pour une pêche durable applicable à tous. Elle demande ainsi un repos biologique, une taille minimale de capture de 42cm, et surtout, une interdiction totale de pêche sur les frayères.

La forte pression de pêche exercée par certains professionnels démontre une fois de plus manque de volonté de l'Etat sur la préservation du bar.

Nous nous efforçons d'être présents aux différentes réunions traitant de la pêche de loisir comme Natura 2000 « Baie de Bourgneuf- Forêts de Monts » qui nous permet de suivre les mesures d'information et de sensibilisation mises en place sur les accès à l'estran, mais également au Comité de pilotage « Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf » créé fin 2016.

L'Etat se plait toujours autant à créer des textes ou des instances pour justifier ses actions de préservation de la biodiversité. Ainsi, la création de Zones de Conservation Halieutique (ZCH) est actuellement évoquée. Dans un premier temps, les scientifiques devraient identifier les Zones de Fonctionnement Halieutique (ZFH) susceptibles d'être classées en ZCH ensuite par le Ministre.

Voilà bien encore un sujet qui pourrait avoir prochainement des incidences sur nos activités de loisir.

Le 10 mars prochain sera l'occasion de nous rencontrer à nouveau lors de notre assemblée générale, et je souhaite vivement que nous puissions partager ensemble ce moment autour du verre de l'amitié aimablement offert par la commune de Saint MICHEL Chef ~~Chef~~.

Bien amicalement,
Landry METRIAU

